



Réunion ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le mardi 15 novembre 2022

19 h 00

Salle du conseil

Présence :

- Aldéo Saulnier, maire**
- Achille Bastarache, maire suppléant**
- Mariette Cormier, conseillère**
- Jean-Noël LeBlanc, conseiller**
- Serge Arsenault, directeur général et greffier**
- Joanne Savoie, greffière adjointe**
- Pauline Hébert**
- Fernande McFadden**
- Gérald Saulnier**
- Rachelle Richard-Collette, Marché des fermiers**

1. Ouverture officielle de la séance

Le maire, Aldéo Saulnier, ouvre officiellement la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

22-173 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. **Adoption des procès-verbaux de la réunion du 18 octobre 2022(ordinaire), du 8 novembre 2022(extraordinaire) et du 14 novembre 2022(extraordinaire)**

22-174 : ACHILLE BASTARACHE / JEAN-NOËL LEBLANC

que l'on adopte les procès-verbaux de la réunion du 18 octobre 2022(ordinaire), du 8 novembre 2022(extraordinaire) et du 14 novembre 2022(extraordinaire) tels que présentés.

ADOPTÉE

5. **Correspondances**

Aucune correspondance.

6. **Rapport du directeur du département des services administratifs, développement économique, financiers et d'urbanisme, le maire Aldéo Saulnier**

- a. **Commission de services régionaux de Kent**

1. **Rapport du service d'aménagement**

	2022			2021		
	Valeur	Taux	Permis	Valeur	Taux	Permis
Janvier	14,000.00 \$	49.00 \$	1	0.00 \$	0.00 \$	0
Février	669,000.00 \$	3,944.00 \$	2	0.00 \$	0.00 \$	0
Mars	0.00 \$	0.00 \$	0	267,000.00 \$	1,545.00 \$	3
Avril	15,000.00 \$	55.00 \$	1	646,000.00 \$	3,763.00 \$	7
Mai	2,851,000.00 \$	16,862.00 \$	8	165,000.00 \$	955.00 \$	1
Juin	2,785,000.00 \$	16,570.00 \$	4	0.00 \$	0.00 \$	0
Juillet	12,000.00 \$	50.00 \$	2	20,000.00 \$	50.00 \$	2
Août	163,500.00 \$	836.00 \$	8	200,000.00 \$	1,165.00 \$	1
Septembre	80,000.00 \$	445.00 \$	1	588,000.00 \$	3,423.00 \$	3
Octobre	515,000.00 \$	3,015.00 \$	3	285,000.00 \$	1,675.00 \$	1
Novembre	0.00 \$	0.00 \$	0	108,000.00 \$	590.00 \$	2
Décembre	0.00 \$	0.00 \$	0	75,000.00 \$	415.00 \$	1
Total	7,104,500.00 \$	41,826.00 \$	30	2,354,000.00 \$	13,581.00 \$	21

b. Réunion ordinaire du 20 décembre 2022

22-175 : ACHILLE BASTARACHE / JEAN-NOËL LEBLANC

que la réunion ordinaire du mardi 20 décembre 2022 soit annulée puisque les élections municipales vont avoir lieu le 28 novembre 2022 et que le nouveau conseil ne sera pas encore entré en fonction.

ADOPTÉE

c. Arrêté 2022-04 - Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc. – troisième lecture (par titre)

22-176 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'on adopte la troisième lecture de l'Arrêté 2022-04 - Arrêté concernant le budget de la Corporation d'amélioration des affaires de Bouctouche inc.

ADOPTÉE

d. Adoption du rapport du directeur du département des services administratifs, développement économique, financiers et d'urbanisme, le maire Aldéo Saulnier

22-177 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'on adopte le rapport du directeur du département des services administratifs, développement économique, financiers et d'urbanisme.

ADOPTÉE

7. **Rapport du directeur du département des services d'incendies, sécurité et protection, le conseiller Jean-Noël LeBlanc**

a. **Rapport du chef pompier pour le mois d'octobre 2022**

Rapport Mensuel pour incendies

	2022	2021
Janvier	12	5
Février	7	8
Mars	7	6
Avril	14	9
Mai	11	7
Juin	10	28
Juillet	12	16
Août	11	9
Septembre	10	19
Octobre	8	7
Novembre	0	14
Décembre	0	7
Total:	102	135

b. **Adoption du rapport du directeur du département des services d'incendies, sécurité et protection, le conseiller Jean-Noël LeBlanc**

22-178 : JEAN-NOËL LEBLANC / ACHILLE BASTARACHE

que l'on adopte le rapport du directeur du département des services d'incendies, sécurité et protection.

ADOPTÉE

8. **Rapport du directeur du département des transports, le maire suppléant Achille Bastarache**

Le maire suppléant fait part que la réparation des trottoirs est presque terminée ainsi que la plantation de quelques arbres.

a. **Adoption du rapport du directeur du département des transports, le maire suppléant Achille Bastarache**

22-179 : ACHILLE BASTARACHE / MARIETTE CORMIER

que l'on adopte le rapport du directeur du département des transports.

ADOPTÉE

9. **Rapport du département de l'hygiène, des égouts, de l'eau et de l'environnement**

a. **Montants perçus des taxes d'eau & d'égouts**

Rapport mensuel des montants perçus des taxes d'eau et d'égouts

	EAU & ÉGOUTS	
	2022	2021
Janvier	137,618.54 \$	158,723.29 \$
Février	161,006.95 \$	114,472.27 \$
Mars	285,169.17 \$	283,877.90 \$
Avril	67,971.01 \$	52,324.23 \$
Mai	11,524.23 \$	9,275.56 \$
Juin	8,245.01 \$	12,505.89 \$
Juillet	6,917.92 \$	7,857.75 \$
Août	6,479.12 \$	3,844.57 \$
Septembre	6,891.15 \$	6,133.69 \$
Octobre	46,039.07 \$	43,613.92 \$
Novembre	0.00 \$	3,638.35 \$
Décembre	0.00 \$	10,480.20 \$
Total	737,862.17 \$	706,747.62 \$

b. Déchets Résidentiels - Municipal reçus (en tonnes)

	Eisipogtog First Nation Band		Boucrouche		St-Antoine	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Janvier	26.54	33.93	48.12	46.05	30.16	29.35
Février	33.64	16.81	44.64	45.85	24.88	20.36
Mars	26.58	32.25	63.60	57.33	32.65	32.97
Avril	35.27	32.86	57.53	50.11	28.24	36.13
Mai	32.61	38.89	106.37	123.00	30.62	50.45
Juin	22.27	25.52	56.87	61.43	45.58	32.72
Juillet	21.86	35.04	49.85	50.08	33.17	36.07
Août	33.23	28.61	63.64	57.70	33.42	31.81
Septembre	33.52	29.64	52.52	60.52	20.99	29.63
Octobre	30.26	33.23	74.05	58.15	54.41	54.15
Novembre	0.00	34.96	0.00	59.78	0.00	23.25
Décembre	0.00	27.67	0.00	54.46	0.00	27.63
Total:	295.78	369.41	617.19	724.46	334.12	404.52

c. Adoption du rapport du département de l'hygiène, des égouts, de l'eau et de l'environnement

22-180 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'on adopte le rapport du département de l'hygiène, des égouts, de l'eau et de l'environnement.

ADOPTÉE

10. Rapport de la directrice du département des loisirs, sports et affaires culturelles, la conseillère Mariette Cormier

a. Adoption du rapport de la directrice du département des loisirs, sports et affaires culturelles, la conseillère Mariette Cormier

La conseillère Cormier souligne que la parade de Noël aura lieu le 3 décembre prochain et qu'il va avoir un défi 12 jours de Noël sur la page

Facebook de la Ville. Aussi, la réception de Noël aura lieu le 8 décembre prochain et le patinage avec le Père Noël le 18 décembre.

22-181 : MARIETTE CORMIER / ACHILLE BASTARACHE

que l'on adopte le rapport de la directrice du département des loisirs, sports et affaires culturelles.

ADOPTÉE

11. Décision(s) découlant du point Correspondances / présentations publiques

Aucune décision n'est nécessaire.

12. Rapports du maire et des membres du conseil

Le maire souligne que ce soir est la dernière réunion ordinaire de l'histoire de la Ville de Bouctouche et remercie les maires, conseillers et conseillères qui ont siégé sur le conseil et qui ont travaillé pour améliorer notre ville. Il ajoute qu'il serait bien d'organiser une soirée pour les reconnaître. Il indique qu'à partir du 1^{er} janvier 2023, un autre chapitre commence avec Grand-Bouctouche.

Le conseiller Jean-Noël LeBlanc fait part du problème de sécurité à la grandeur de la province et du besoin de main-d'œuvre. Le maire remercie le conseiller LeBlanc pour ses services avec la municipalité.

La conseillère Mariette Cormier fait part que Destination Sud-Est a gagné le prix Marketing pour petites entreprises le 9 novembre dernier. Elle souligne la plaque dévoilée le 11 novembre dernier en mémoire du conseiller Oscar LeBlanc. En terminant, elle indique qu'elle a beaucoup apprécié de travailler avec le conseil. Le maire remercie la conseillère Cormier pour ses services.

Le maire suppléant Achille Bastarache fait part que Bouctouche a été un succès grâce à tous les anciens maires et membres du conseil. Il souhaite bonne chance aux candidat(e)s qui se présentent aux élections municipales le 28 novembre prochain. Le maire remercie le maire suppléant pour ses services avec la municipalité.

13. Questions du public (15 minutes max.)

Aucune question.

14. Levée de la réunion

22-182 : MARIETTE CORMIER

pour la levée de la réunion à 19h30.

ADOPTÉE